

FICHE DE RENSEIGNEMENT PREALABLE A L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

Fiche à retourner à la Mairie de Chanaz par courrier ou par email à mairie@chanaz.fr accompagnée de votre courrier de demande d'organisation de manifestation et de l'attestation d'assurance souscrite pour l'occasion. Fournir le cas échéant les autorisations établies par l'autorité compétente (Préfecture,...).

À transmettre 3 mois avant la date de l'organisation pour une manifestation d'envergure ou 1 mois pour une manifestation récurrente.

La transmission de cette fiche ne vaut pas autorisation d'organisation par la commune.

Organisateur

Vous êtes un(e) : Association Institution Privé Professionnel de l'événement
 Autre :

Demandeur (personne morale ou physique) :

Nom de l'interlocuteur pour la manifestation :

Coordonnées (adresse) :

Tél. Mobile

Mail

Manifestation

Nature et description de la manifestation :

Date(s) / horaires :

Lieu(x) demandé(s) pour la manifestation (salles, place publique...) :

Date(s) de mise à disposition des équipements souhaités :

Accès : libre payant

Nombre de participants estimé :

Nombre de spectateurs estimé au maximum en simultané :

Nombre de spectateurs estimé au total sur l'ensemble de la journée :

Autorisations

Utilisation du domaine public : oui (*) non

Restauration : non petite restauration grande restauration (*)

Buvette : non oui / 1^{ère} catégorie (sans alcool) oui / 2^e catégorie

(*) Contacter le secrétariat de Mairie pour établir une demande d'arrêté municipal (stationnement, fermeture de rue,...) ou d'autorisation, tél. 04 79 54 57 50

Cette fiche est téléchargeable sur le site internet de la Commune de Chanaz



Logistique / Besoins en matériel

- Demande de prêt de matériel (estimation précise). Toute demande de matériel devra faire l'objet d'un accord des services techniques pour être mis à disposition :

	Qté		Qté		Qté
tables pliantes (20)		Barrières métalliques (15)		podium – dimensions :	
Bancs pliants (40)		bacs d'ordures ménagères		coffret électrique :	
Chaises pliantes noires (50)					

Électricité oui non Si oui, puissance demandée : kW

Demande d'interventions spécifiques :

Autres matériels non listés :

- En cas de montage de chapiteaux, tentes, structures, gradins par l'organisateur (ou son prestataire) **destiné à recevoir du public**, l'organisateur a **l'obligation de fournir** à la mairie tous les documents réglementaires de conformité et de sécurité de ces chapiteaux, tentes ou structures.

Sécurité de la manifestation

Rappel : l'organisateur est tenu par la loi d'assurer la sécurité de la manifestation, des personnes présentes, et des locaux utilisés contre les risques d'incendie et de panique.

Il doit également veiller à ne pas laisser entrer dans les établissements recevant du public (ERP) utilisés un nombre de personnes supérieur à la capacité de ces ERP, déterminée par la commission de sécurité départementale.

Service d'ordre : oui non

assuré par la société de sécurité privée :

assuré par l'association : personnes.

Merci de noter ci-dessous les nom, prénom et adresse de chaque personne chargée du service d'ordre :

Sécurité des personnes

Poste de secours : oui non

Nom de l'association (Protection civile, Croix rouge, etc.) :

Service de sécurité incendie : oui non

assuré par la société de sécurité privée :

assuré par l'association : personnes chargées de la sécurité incendie.

Merci de noter ci-dessous les nom, prénom et adresse de chaque personne chargée du service de sécurité incendie :

Communication (rubrique réservée aux associations chanaziennes)

site internet :

Vous pouvez faire la promotion de votre événement sur le site internet de la Maison de Chanaz